



Mad. le 24. avril 1679

m. m. m. du.

Je vous ai S. A. si fait sur le <sup>de</sup> depart du jour  
qu'il ne me vint pas le hms Mournier de faire  
le duplicata d'une lettre qui passera sans doute  
par vos mains. vous y verrez l'ennie que  
ces Messieurs icy auvriem de prendre d'auto  
mesmes pour tacher de recouurer Maertricht  
et de renvoyer à un autre hms le payement  
de S. A. et la maniere dont ie les ay desengana  
des. Je vous quit desespere du succès de la  
negociation commise à S. Manuel de Lira. et  
que comme <sup>ils</sup> malades. ils changeront de place sans  
estre miens. puis que je leur ay fait commisthe  
que par quelque main que cette negociation  
passa: il ne se peut rien faire sans la préalable  
satisfaction de S. A. surquoy ils se mettront  
sans doute en cor à dormir. jusques à ce que  
les commissionaires les veuillent, ce qui ne peut  
pas tarder à mon sens. Cependant Mournier  
Je vous baise tres humblement les mains.



*[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



Handwritten numbers and symbols, possibly a list or calculation, including a vertical line and various digits.

(AG) ⊕



365  
24  

---

1460  
730  

---

8760



Copie de la lettre de S. A. S. Monseigneur le Prince  
d'Orange, écrite au S<sup>r</sup> Secretaire Rumpf, du Camp de  
Breberen le 4 Decembre 1672

102 726

Monsieur. J'ay fort bien receu la V<sup>re</sup>tre du 29 du mois passé et ay appris avec de l'étonnement que l'on trouuoit mauvais que j'auois arrêté le courrier de M<sup>l</sup> l'Electeur de Cologne, vous verrez, par le memoire cy joint que je vous enuoye comme l'affaire est passée et selon ledit Memoire vous pouuez le donner a connoître a M<sup>l</sup> le Marquis de Louuois, en y ottant ce que vous jugerez le mieux, me fiant a votre sage conduite en cette affaire Je finis en vous assurant que Je suis Monsieur votre tres aff<sup>nd</sup> amy  
G. Prince d'Orange;



Instruction pour les S<sup>r</sup> Secretaire Rumpf.

Le Courier arrêté aupres de Dalem au Pays d'Outremuse portoit les couleurs de M<sup>l</sup> l'Electeur de Cologne, et estoit habillé de la mesme maniere que ses gardes, auoit l'asport de luy seulement, passoit par les terres d'hotande pour aller a Liege ou on auoit peu auparauant declare par Edit que ceux de l'Esche<sup>z</sup> auroyent a courre sui aux troupes de M<sup>l</sup> le Prince d'Orange et aux sujets dependans de M<sup>l</sup> M<sup>l</sup>tricht et d'autres places qui sont sous l'obeissance de Meilleurs les Estats, et il n'y a jamais eu de conuention reglée pour les Postes qu'entre M<sup>l</sup> le Ringraue Gouverneur de M<sup>l</sup>tricht et M<sup>l</sup> de Chamilly qui commandoit a Maseick, et cela seulement pour laisser passer la grande Poste qui va de Cologne a Brussel et de Brussel a Cologne, et les lettres qui froyent a M<sup>l</sup>tricht d'hotande et pareillement celles qui froyent a Maseick, a condition, pour que ce courier fut connu, qu'il porteroit les couleurs de M<sup>l</sup> de Chamilly et ceux qui froyent a M<sup>l</sup>tricht auroyent les couleurs de M<sup>l</sup> le Ringraue; et deuant que l'on ouurit les lettres de ce Courier de M<sup>l</sup> l'Electeur de Cologne, S. A. M<sup>l</sup> le Prince d'Orange demanda s'il auoit l'asport du Gouverneur de M<sup>l</sup>tricht ou s'il estoit compris dans l'aditte conuention, et comme l'on eut assuré qu'il n'auoit ny l'un ny l'autre, ny attestation de Courier de la Ville de Cologne ny meme de Liege, il fut declare de bonne prise, S. A. pourtant par ciuilité a cause des couleurs de M<sup>l</sup> l'Electeur de Cologne, a fait le lendemain que les lettres furent ouuertes ou deux jours apres, relacher ledit courier et rendre son cheval et tout ce qu'il auoit, ala reserve des lettres, qui, ala Verité, n'ont pas esté renuoyées a M<sup>l</sup> de Carriere a Liege a la demande, parcequ'il n'a pas seulement escrit une lettre Inciuite mais irrespectueuse, que Bien cloigné de scauoir qu'il estoit pour faire les affaires du Roy Tres Chretien on a dit quand on a demandé qui il estoit, que c'estoit un petit Bourgeois Francois de Nation retiré a Liege pour de mechantes affaires qu'il auoit

eues



eues dans le Royaume, on n'a point eu de peine a y adjouter orance, parceque  
sa lettre estoit d'un homme qui ne scayt point vivre, depuis on l'est informé  
plus particulièrement de la figure qu'il faisoit a Liege, et on a su que l'Éte  
paste il auoit deffendu et interditt la Barque ordinaire de Liege a M<sup>stricht</sup>  
d'aller a son ordinaire, quoy que l'on ayt toujours dit que la Ville et le Pays  
de Liege estoient neutres, il a meme deffendu au messager de Liege d'y  
porter des lettres, et laditte Barque a esté pillée deux fois par des troupes  
francoises; par ou on peut voir sy avec justice on peut dire qu'on a violé le  
droit des gens par la prise de ce Courrier de M<sup>l</sup> Electeur de Sologne. La  
conduite des S. A. est sy juste, sy religieuse et sy exacte sur tout qu'il est assez  
auéré qu'il n'est jamais contreuenu a rien contre l'équité, cela a meme  
paru par la restitution du paquet de lettres de Tongres, que l'officier, qui  
auoit la garde des quartiers quand M<sup>l</sup> le Prince estoit a Sichein entre  
Tongres et M<sup>stricht</sup>, auoit pris au courrier de la grand Poste d'Allemagne  
a Brussel, lequel S. A. renuoya aussytot par un de ses trompettes audit  
Tongres entre les mains de M<sup>l</sup> de Première qui y commande. Enfin  
tout le monde pourra estre juge de la conduite des S. A. qui fera traiter  
avec M<sup>l</sup> le Marquis de Louuois, si le souhaite, de la seureté des  
courriers de part et d'autre d'auenir, cependant il est bon que l'on soit  
persuadé que S. A. ne fera jamais rien dans toutes les affaires generales  
par aucune veüe de son interest particulier au prejudice de celui de  
Messieurs les Estats et de la Republique, par ou il croit et espere meriter  
l'estime du Roy qu'il honore avec beaucoup de veneration et de respect  
qu'il a toujours cherché de luy marquer, et continuera dans les memes  
sentimens, comme ont fait Messieurs les Princes ses deuaniers, avec  
beaucoup de regret du tour qu'ont pris les affaires du monde, et aura  
toujours les egards possibles pour Messieurs ses Ministres

### Memoire presenté a M<sup>l</sup> le Marquis de Louuois.

Le Courrier arrêté aupres de Dalom au Pays d'Outremeuse portoit les  
couleurs de M<sup>l</sup> Electeur de Sologne et estoit habillé de la meme maniere  
que ses gardes, auoit l'asport de luy seulement, passoit par les terres  
d'hotande pour aller a Liege ou on auoit depuis peu declaré par Edit  
que ceux de l'Éuesché auoyent a courre sus aux troupes de M<sup>l</sup> le Prince  
d'Orange et aux sujets dependans de M<sup>stricht</sup> et autres places qui sont  
sous l'obeissance de M<sup>l</sup> les Estats, et il n'y a jamais eu de conuention  
reglée pour les Postes qu'entre M<sup>l</sup> le Rhingraue Gouverneur de M<sup>stricht</sup>  
et M<sup>l</sup> le Comte de Chamilly qui commandoit a Maseik, et cela seulement  
pour laisser passer la grand Poste qui va de Sologne a Brussel et de  
Brussel a Sologne, et pour les lettres d'hotande a M<sup>stricht</sup> et pour celles

de



de Maseick, a condition, afin que ce courrier fut connu, qu'il portoit  
les couleurs de M<sup>r</sup> de Chamilly et celui qui vroit a Matriecht celles de M<sup>r</sup>  
le Rhingraue, auant que d'ouvrir les lettres de ce courrier de M<sup>r</sup> l'Electeur de  
Cologne, S. A. M<sup>r</sup> le Prince d'Orange demanda s'il auoit l'asport du Gouverneur  
de Matriecht ou s'il estoit compris dans la conuention cy dessus, et comme on  
eut assure qu'il n'auoit ny l'un ny l'autre, pas d'attestation de courrier de la  
ville de Cologne ny meme de celle de Liege, il fut declare de bonne prise,  
S. A. pourtant par civilité, acause des couleurs de M<sup>r</sup> l'Electeur de Cologne, fit  
relacher le courrier le lendemain ou deux jours apres, luy ayant fait rendre  
son cheval et tout ce qu'il auoit, ala resceue des lettres qui, ala verité n'ont  
pas esté enuoyées aus<sup>l</sup> de Sarricre a Liege, a sa demande, parcequ'il a écrit  
une lettre non seulement inciuile mais d'respectueuse, et que bien eloigné  
de scauoir qu'il fut chargé des affaires du Roy Tres Chrestien, on repondit,  
lors qu'on demanda qui il estoit, que c'estoit seulement un petit bourgeois  
qui s'estoit etably depuis peu a Liege, ce que l'on creut facilement d'autant  
que la lettre ne sentoit que son homme de neant; On peut juger de ce que  
dessus s'il ya de la justice de se plaindre du violement du droit des gens par la  
prise de ce courrier de M<sup>r</sup> l'Electeur de Cologne, la conduite de S. A. est sy  
juste, sy religieuse et sy exacte qu'on ne luy peut reprocher aucune injustice,  
cela a meme paru par la restitution du paquet de lettres de Tongres que  
l'officier, qui auoit la garde des quartiers quand M<sup>r</sup> le Prince estoit a Richem  
entre Tongres et Matriecht, auoit pris au courrier de la grand Porte d'Allemagne  
a Brussel, lequel S. A. renuoya aussy tost par un de ses trompettes a M<sup>r</sup> de  
Plumiere qui commande a Tongres, Enfin tout le monde peut juger de la  
conduite de S. A. qui fera traiter avec M<sup>r</sup> le Marquis de Souuois, s'il le  
souhaitte, pour la seureté des couriers a l'auenir, cependant il est bon que  
l'on soit persuadé que S. A. ne fera jamais rien dans toutes les affaires generales  
par aucune veüe de son interest particulier, au prejudice de celui de  
M<sup>r</sup> les Etats et de la Republique, par ou Elle croit et espere meriter  
l'estime du Roy qu'Elle honore avec beaucoup de Veneration et de respect  
qu'Elle a toujours cherché de marquer a Sa Majesté, et continuera dans les  
memes sentimens, comme ont fait M<sup>r</sup> les Princes ses deuanciers, avec  
beaucoup de regret du tour qu'ont pris les affaires, et aura toujours tous  
les egards possibles pour Messieurs ses Ministres.

C'est ce que Monseigneur le Prince d'Orange a chargé le Soutigné son  
agent de représenter a votre Excellence sur les plaintes qu'Elle luy a  
cydeuant faites au sujet du courrier cy dessus, a quoy la priant tres  
humblement d'auoir egard, ~~de faire sçavoir par un courrier de~~  
~~Paris~~, a Paris le 13 Decembre 1672 signé Rumpff

Memoire



Ensuite de la lettre que Monseigneur le Prince d'Orange a fait l'honneur au  
 Secretaire Rumpf de luy écrire le 4 de ce mois, laquelle luy fut delivrée lundy dernier  
 et pour obeïr avec toute l'exacritude la plus respectueuse aux ordres qu'il a pleu a  
 S. A. S. de luy donner suivant l'Instruction qui y estoit jointe, il se rendit le  
 lendemain Mardy a Versailles pour en donner connoissance a M<sup>le</sup> le Marquis de  
 Louvois, qui apres avoir ecoute les raisons et leu de bout en bout le Memoire dudit  
 Secretaire dont la Copie est cy attachée, il luy temoigna qu'il n'estoit nullement  
 satisfait, et qu'au moins de luy renvoyer les lettres du Roy que S. A. S. n'a, dit-il  
 aucun droit de retenir, il feroit arreter et ouvrir toutes les lettres tant d'Espagne  
 que d'autres lieux qui passent par la France pour la Hollande, qu'il auroit  
 bien la complaisance de donner encore une quinzaine de temps pour en  
 écrire et avoir reponce, mais qu'apres ce terme expiré il ne laisseroit passer  
 aucune lettre pour Hollande, sy on ne luy donnoit satisfaction auparavant  
 Et bien que ledit Secretaire Rumpf repliquast, suivant l'Instruction de S. A. S.  
 que le Courrier qui avoit esté arrete n'ayant que les couleurs de M<sup>le</sup> l'Electeur  
 de Sologne, sans l'Asport du Gouverneur de Maastricht ny attestation de Courrier  
 de Sologne ny meme de Liege, ~~ce qui n'estoit pas~~ <sup>même</sup> compris dans la convention  
 faite pour le libre passage de quelques Courriers entre M<sup>le</sup> le Prince d'Orange et  
 M<sup>le</sup> le Comte de Chamilly, on ne devoit pas trouver estrange que S. A. S. l'eut  
 fait arreter comme estant de bonne prise; Monsieur de Louvois a toujours  
 soutenu que ce n'estoit pas la la question, qu'on devoit avoir plus d'égard pour  
 le paquet du Roy et que sy l'on faisoit difficulté de le renvoyer, il trouveroit  
 dequoy s'en ressentir, adjoutant en outre tout haut en presence de quantité  
 d'officiers; quand j'ouvriray les lettres de Cadix ah que j'y trouveray de  
 belles choses;

Estant venu a l'article traicé et marqué A qui parle des<sup>es</sup> de Carriere, il  
 nia que la lettre que cet homme avoit écrite a S. A. S. fut fautive, disant on  
 n'a eu garde de vous en avoir envoié Copie pour me prouver ce que vous dites  
 mais de vous en feray donner une. et de ne pourrois pas écrire en d'autres  
 termes qu'il a fait. Le Secretaire Rumpf luy dit la dessus qu'il y avoit bien de  
 la difference entre un premier Ministre comme luy et un homme tel que M<sup>le</sup>  
 de Carriere, et qu'au reste il esloit sy persuadé de l'Integrité de S. A. S. qu'il  
 pouvoit assurer qu'on n'avoit rien qui ne fut tres veritable, et que sy l'on  
 examinoit bien cette lettre, <sup>de M<sup>le</sup> de Carriere</sup> on trouveroit sans doute qu'elle manquoit au  
 respect des a un sy grand Prince proche Allié des plus puissans Royz de l'Europe

Sur l'article traicé et marqué B M<sup>le</sup> le Marquis de Louvois dit qu'on ne demandoit  
 pas cette Declaration de S. A. S. et que cela ne faisoit rien au luy et en question, qui  
 adjouta ces paroles; On scayt bien icy que cest luy qui fait continuer la guerre  
 a Messieurs les Etats et qu'il va achever a les ruiner par la, on repliqua  
 que S. A. S. offroit de traiter avec luy touchant le libre transport des lettres  
 Elle avoit esté bien aise de faire voir qu'elle ne feroit rien en cette affaire <sup>etc</sup>  
 non plus que dans les generales que suivant l'Intention de M<sup>les</sup> les Etats, et  
 presuppote, comme il est vray, qu'il n'est pas au pouvoir seul de S. A. S. ny de  
 Messieurs les Etats de faire la Paix sans leurs Alliez, on avancoit a tort  
 qu'elle estoit cause de la continuation de la guerre.

a Paris le 16 Decembre 1672